

ARRETÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CHOIX

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commission administratives paritaires,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 6 mai 2021 fixant les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 27 mars 2023 portant ouverture de l'inscription à la promotion interne session 2023,

Considérant les dossiers présentés avant la date limite fixée au 2 juin 2023, après contrôle de la recevabilité des candidatures et application des critères tels que fixés par les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne.

ARRÊTE

Article 1 :

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, par voie de promotion interne pour l'année 2023, les agents territoriaux suivants :

Nom – Prénom Agent		Collectivité
AMORY	Gary	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
AUBIGNY	Olivier	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
BOILON	Michaël	Agglomération de la Région de COMPIEGNE
BOUYER	Nicolas	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
CARPENTIER	François	Mairie d'ORRY-LA-VILLE
CARRASSET	Michel	Mairie de BAILLEUL-SUR-THÉRAIN
CROIX	Valérie	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
DE WEZE	Frédéric	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
DELATTRE	Françoise	Mairie de MÉRU
DERIGNY	Martial	Mairie de BREUIL-LE-SEC

D'HARDIVILLE	Fabrice	Mairie de MONTAIGNEY
DUEZ	Valérie	Mairie de SAINT-MAXIMIN
FERRAND	Franck	Mairie de COYE-LA-FORET
FRENGER	Sandra	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
GOSENT	Vincent	Communauté de Communes du Liancourtois
HEQUET	Steven	Mairie de PONTPOINT
LANGELEZ	Laurent	Mairie de GILOCOURT
LANGROGNET	Valérie	Mairie de BALAGNY-SUR-THÉRAIN
LECHEVIN	Cédric	Mairie de BRESLES
LEDOUBLE	Damien	Communauté de Communes Thelloise
LEROUX	Valérie	Mairie de MOUY
MALET	Fabien	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
MILLET	Rodolphe	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
ROBERT	Vincent	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
SAVARY	Richard	Mairie de BRETEUIL
TAS	Laura	Mairie de SAINT-MAXIMIN
TOTET	Corinne	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
VASSEUR	Stéphane	Mairie de CHANTILLY

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. La réinscription est possible une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription ou de la première réinscription.

Article 3 :

Le directeur du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

La présente liste d'aptitude prendra effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Article 5 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 25 septembre 2023

LE PRESIDENT

Alain VASSELLE

